

# GAZETTE DES CAMPAGNES

JOURNAL DU CULTIVATEUR ET DU COLON PARAISSANT TOUS LES JEUDIS.

Rédacteur-Propriétaire :

**FIRMIN H. PROULX.**

L'abonnement peut dater du 1er de chaque mois, ou commencer avec le 1er numéro de l'année. On ne s'abonne pas moins que pour un an. L'avis de discontinuation doit être donné par écrit, au Bureau du soussigné, UN MOIS avant l'expiration de l'année d'abonnement, et les arrérages alors devront avoir été payés; si non, l'abonnement sera censé continuer, malgré même le refus de la Gazette au Bureau de Poste. Tout ce qui concerne la rédaction et l'envoi de correspondances doit être adressé à **FIRMIN H. PROULX, Rédacteur-Propriétaire.**



Gérant

**Hector A. Froulx.**

Tout ce qui concerne les abonnements à la Gazette des Campagnes et les annonces à être publiées dans ce journal, doit être adressé à **Hector A. Froulx, Gérant.**

## ANNONCES

Première insertion.....10 centins par ligne  
Deuxième insertion, etc.... 3 centins par ligne

Pour annonce à long terme, conditions libérales.

Ceux qui désirent s'adresser tout particulièrement aux cultivateurs pour la vente de terres instruments d'agriculture, etc., etc., trouveront avantageux d'annoncer dans ce journal.

ABONNEMENT: } \$1 PAR AN }	Si la guerre est la dernière raison des peuples, l'agriculture doit en être la première. Emparons-nous du sol, si nous voulons conserver notre nationalité.	ABONNEMENT \$1 PAR AN }
-------------------------------	--	----------------------------

## SOMMAIRE.

*Revue de la Semaine* : Ouverture de la 2e Session du 6me Parlement de la Province de Québec.—Deuxième conférence de M. Casté, sur le cheval, à l'école d'agriculture de Ste-Anne.—Train de colonisation au Lac St-Jean.

*Causerie Agricole* : Comparaison entre les chevaux et les bœufs comme bêtes de trait (*Suite*).

*Correspondance* : L'enseignement agricole comme moyen d'améliorer notre agriculture.

*Sujets divers* : L'art agricole (*Suite*), Emploi de la chaux dans nos terres.—Importation de chevaux français, par l'honorable M. Le Beaubien.—Veillées de Jacques (*Suite*) : De la ferme.—Ce qui vient de la terre doit y retourner.

*Choses et autres* : Rapport des opérations de la fabrique combinée de beurre et de fromage de la Rivière-Ouelle.—Aphorismes du père Michel.

*Recettes* : Moyen de rendre son bouquet au vin qui s'est aigri.—Moyen de préparer du mastic qui se durcit à l'instant et résiste à l'action du feu et de l'eau.

## Au Collège de Ste-Anne.

Nous sommes autorisé à annoncer que la fête de Monseigneur C. E. Poiré, supérieur du Collège de Ste-Anne est fixée au 24 du courant. La veille il y aura présentation d'une adresse et soirée musicale, littéraire et dramatique.

Les membres du clergé et les amis de l'éducation seront les bienvenus de cette fête.

*A nos abonnés retardataires.*—Nous faisons un pressant appel à nos abonnés de nous payer au plus tôt ce qu'ils nous doivent pour abonnement à la Gazette des Campagnes. Nous en sommes rendu au 30e numéro de la présente année, et près de la moitié de nos abonnés n'ont pas encore payé l'année courante; parmi ceux là un grand nombre même nous doivent plusieurs années d'arrérages. Tout comme l'industriel et le marchand nous avons besoin de ce qui nous est dû; il nous faut faire face régulièrement aux dépenses nécessitées par la publication de notre journal. Nous espérons que nos abonnés retardataires s'empresseront de nous faire parvenir le plus tôt possible ce qu'ils nous doivent pour abonnement et nous leur en serons infiniment reconnaissant.

## REVUE DE LA SEMAINE

*Seconde Session du sixième Parlement de la Province de Québec.*—Mardi, a eu lieu l'ouverture de la session législative de la Province de Québec. Le discours suivant, que nous empruntons aux journaux de Québec, a été prononcé par Son-Honneur le Lieutenant-Gouverneur Angers :

*Honorables MM. du Conseil Législatif,*

*Messieurs de l'Assemblée Législative.*

Appelé par la confiance de ma souveraine à prondre part, comme chef de l'Exécutif, au gouvernement de ma province natale, je viens avec le plus grand plaisir vous inviter à commencer les travaux de la seconde session de la sixième législature de cette province. Ces travaux, quoique peu nombreux sont importants, et je n'ai pas de doute que vous les exécuterez avec honneur pour vous et avantage pour le pays que vous représentez. Tout en regrettant avec moi les circonstances incontrôlables qui ont retardé la convocation de cette législature, vous serez heureux d'apprendre que l'intention de mon gouvernement est de vous réunir de bonne heure, l'hiver prochain.

L'emprunt autorisé de l'an dernier a été négocié avec une puissante institution française, dans des conditions particulièrement avantageuses.

La conférence interprovinciale, dont vous avez sanctionné la convocation, a réuni, dans l'ancienne capitale, les représentants autorisés des cinq plus grandes provinces de la confédération canadienne; et vous serez invités à approuver les résolutions de cette conférence qui l'ont été déjà par les assemblées législatives d'Ontario, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de Manitoba, et qui sont destinées dans la pensée de leurs auteurs, à garantir et assurer l'autonomie et la prospérité des provinces.

Vous serez heureux d'apprendre qu'il y aura cette année un excédant considérable de recettes sur les dépenses; et j'ai raison d'espérer que, grâce à une administration prudente et économique des deniers publics, il n'y aura pas de déficits à l'avenir.

Les procès intentés il y a quelques années, pour recouvrer des corporations commerciales la taxe imposée en 1852, ont été terminés avec succès en Angleterre; et la collection des arrérages faites avec célérité, a mis dans la caisse provinciale des sommes considérables. L'application de la loi actuelle présente quelques difficultés que des amendements feront disparaître, en attendant que le réajustement du subside fédéral permette à mon gouvernement de considérer l'opportunité d'abroger cette loi.